



DEMANDE DE DÉROGATION DE TONNAGE

ATTENTION : CE FORMULAIRE NE VAUT PAS AUTORISATION DÉFINITIVE
(Les conditions définitives seront définies dans l'arrêté municipal)

i Formulaire à retourner au secrétariat des Services Techniques de la Mairie des Arcs
(derogation-tonnage@lesarcssurargens.fr) 10 jours ouvrés avant le début des travaux.

TOUT FORMULAIRE INCOMPLET NE SERA PAS TRAITÉ

1. COORDONNÉES DU DEMANDEUR

Nom : _____

Adresse : _____

Tél : _____ Courriel : _____

2. INFORMATIONS DU CHANTIER

Adresse du chantier : _____

Pour le compte de M./Mme : _____ Tél : _____

N° de parcelle : _____ N° PC OBLIGATOIRE : _____

3. DÉTAILS TECHNIQUES

Raison de la demande (livraison matériaux, toupie béton...) : _____

Nature des travaux envisagés : _____

Dates de passage des véhicules : du ____ / ____ / ____ au ____ / ____ / ____

Type de véhicule / Usage | Tonnage | Immatriculation

Véhicule	Tonnage	Immatriculation

4. ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

Si des dégradations venaient à être occasionnées, le demandeur s'engage à procéder à leur réparation. La Police Municipale sera chargée de constater, lors de ses patrouilles, toutes anomalies qui pourraient apparaître.

Date

Lieu

Signature

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION	
AVIS SERVICE URBANISME	AVIS CHEF DE BUREAU VOIRIE
(Favorable / Défavorable)	(Favorable / Défavorable)
Date	Date
Signature	Signature